

**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal**  
**De La Couture-BousseY**

**Séance du 10 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture-BousseY légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 18
- Présents : 11
- Votants : 15

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoints**,

Mme Elodie BREARD, M. Jean-Marie LUCIANI, Mme Marie-Christine MICHEL, M. Jean-Pierre OSMONT, et, Mme Corinne WILHELMY **Conseillers municipaux**.

Absents / excusés : M. David DEGENETAIS donne pouvoir à Jean-Marie LUCIANI

Mme Muriel DESRAYAUD

M. Cédric LARCHER, donne pouvoir Jean-Pierre OSMONT

M. Sébastien MERTZ, donne pouvoir Sylvain BOREGGIO

Mme Jocelyne PASQUIER

Mme Sandrine SALESES, donne pouvoir Nadine HANNE

Mme Khadija VACHEZ, donne pouvoir Michel LAMI

*Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI*

**ORDRE DU JOUR**

- 🚩 Finances – compte de gestion 2023
- 🚩 Finances – compte administratif 2023
- 🚩 Finances – affectation des résultats
- 🚩 Finances – vote du taux des taxes
- 🚩 Finances – subventions aux associations
- 🚩 Finances – dépenses à imputer au 623-publicités, publications, relations publiques
- 🚩 Finances – budget primitif 2024
- 🚩 Devis
- 🚩 Rapport des commissions
- 🚩 Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

**Objet : Finances – Compte de gestion 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées



et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Objet : Finances – Compte administratif 2023**

Sous la présidence de M. Francis DAVOUST, adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Résultat cumulé 2022	710 280.03 €
Dépenses 2023	1 974 453.39 €
Recettes 2023	2 026 084.86 €
Résultat 2023	51 631.47 €
<b>Cumulé de clôture</b>	<b>761 911.50 €</b>

#### **Investissement**

Résultat cumulé 2022	105 895.63 €
Dépenses 2023	573 314.12 €
Recettes 2023	444 411.49 €
Résultat 2023	-128 902.63 €
<b>Cumulé de clôture</b>	<b>- 23 007.00 €</b>
Recettes Restes à réaliser 2023	143 229.18 €
Dépenses Restes à réaliser 2023	326 000.42 €
Solde Restes à réaliser 2023	<b>- 182 771.24 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire, et sous la présidence de Monsieur Francis DAVOUST, président de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE le compte administratif 2023.**

### **Objet : Finances – Affectation des résultats 2023**

Le Conseil Municipal à la suite du vote du compte administratif 2023 constate en :

Fonctionnement : un excédent cumulé de 761 911.50 €  
Investissement : un déficit cumulé de 23 007.00 €  
Un solde de Restes à Réaliser de : 182.771.24



Besoin de financement en investissement de 205 778.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
**AFFECTE Le résultat comme suit :**

**Affectation en réserves R1068 : 205 778.24 €**  
**Report en fonctionnement au R002 : 556 133.26 €**  
**Report en investissement au D001 : 23 007.00 €**

**Objet : Finances – Taux de fiscalité 2024**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de THRS (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Par délibération du 7 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'Habitation Résidences secondaires (HRS)	8.55 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (FPB)	40.26 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (FPNB)	49.00 %

Il est proposé, de maintenir les taux comme suit :

THRS : 8.55 %  
TFB : 40.26 %  
TFPNB : 49.00 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit : le taux TH à 8.55 %, le taux FPNB à 49.00% et le taux FPB à 40.26 %**

Le montant à mentionner dans le BP2024 sera de :  
635 284 € au compte 73111 (784 697€ - 149 363 €) ;  
16 517 € au compte 74833 (allocations compensatrices de taxes foncières)

**Objet : Finances – Subventions aux associations 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les associations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.  
**DECIDE d'attribuer aux associations des subventions pour un montant total de 25 000 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2024 et détaillée à l'article 6574, tel que :**

Organismes ou Associations	VOTE 2024
1, 2, 3, soleil	400 €
Asso évènementielle communale	800 €
Amicale de Boxe Française de l'Eure	1 000 €



Amicale des donneurs de sang	600 €
Association des anciens combattants	400 €
Association des Anciens Travailleurs	4 330 €
CCN Gymnastique	1 050 €
Cercle de l'amitié	800 €
Comité des fêtes	2 000 €
Coopérative Ecole Elémentaire (141 élèves)	1 410 €
Coopérative Ecole Maternelle (71 élèves)	710 €
Cout' Pat	450 €
Do mi si La Couture	1 100 €
Forme et Santé	1 700 €
Foyer rural de Garennes (football)	1 500 €
Judo Alliance Dojo LCB	1 900 €
Les archers du château	300 €
Les restos du cœur	300 €
L'Eure des perles	350 €
Mov'In Fit Dance	1 000 €
Société de chasse	1 000 €
Société Protectrice des Animaux	300 €
Team tontons quad'Eure	300 €
Association du patrimoine du plateau « 80 ans libération »	300 €
Festival Ca sonne à la porte (EPN)	200 €

Les chiffres des coopératives scolaires sont mis à jour selon l'effectifs de la rentrée dernière.  
 Pour rappel, si les dossiers de demandes de subvention sont incomplets, la subvention sera versée partiellement (1/2).

Des compléments seront demandés à quelques associations, notamment :

- Mov'in Fit Dance, qui reprend la suite de l'association ALEC,
- Foyer rural de Garennes (football)
- CCN Gymnastique
- Judo Alliance Dojo LCB

## **Objet : Finances – Budget primitif 2024**

### **1. Dépenses à imputer au 623 – Publicité, publications, relations publiques**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu du passage à la M57, les collectivités n'ont plus l'obligation de détailler les secteurs de dépenses imputées sur le compte 623.

Dans le but de maintenir une transparence de dépenses et de facilitation de mandatement, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** que seront imputé sur le compte 623 – Publicité, publications, relations publiques les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux festivités des écoles de la commune (noël, spectacles, livres...)
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, apéritifs, inhumations, vœux, fêtes de la commune, cérémonies à caractère officiel comme le 8 mai, le 14 juillet ou le 11 novembre...)
- Les dépenses liées aux illuminations de fin d'année
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général
- Annonces et insertion
- Catalogues et imprimés
- Publications
- Frais de publicité

## **2. Budget primitif 2024**

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu les délibérations du 10 avril 2024 approuvant le compte de gestion 2023, acceptant le compte administratif 2023, et affectant le résultat 2023,

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :**

1°) Section de fonctionnement :

Dépenses = 2 366 094.42 €

Recettes = 2 366 094.42 €

2°) Section d'investissement :

Dépenses = 1 346 656.59 €

Recettes = 1 346 656.59 €

### **Objet : Devis**

Francis Davoust présente un devis de l'entreprise SAS CHESNEL TP. Il explique que dans le cadre de la vente de la parcelle issue du bornage du Pole technique. Il est nécessaire de réaliser une plateforme de stockage. Après avis, le conseil municipal est favorable à cette dépense. Cette dépense rentrant dans le cadre de travaux d'investissement,

Ils peuvent faire l'objet de demande de subvention auprès de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie. **Budget – demandes de subventions (fonds de concours)**

- Réalisation d'une plateforme de stockage au Pôle technique pour 9 850.00 € HT

Il propose de demander des subventions selon les plans de financement suivants :

Projet	EPN	Auto-financement
Réalisation d'une plateforme de stockage au Pôle technique	4 925.00 €	4 925.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation du projet sus mentionné

APPROUVE le devis présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 4 925.00 € pour la réalisation d'une plateforme de stockage au Pôle technique.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

### **Rapport des commissions**

- Michel Lami informe l'assemblée qu'il reste dans l'attente du devis de la plaque « Isabelle Bacon » à installer sur le complexe sportif.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 30 minutes*

**Le Secrétaire de séance**  
Jean-Marie LUCIANI

**Le Maire**  
Sylvain BOREGGIO



**Conseil municipal du 10 avril 2024**

BOREGGIO	Sylvain	Maire	
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	
NICOLAS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère Municipale	
DEGENETAIS	David	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à Jean-Marie LUCIANI
DESRAYAUD	Muriel	Conseillère Municipale	
LARCHER	Cédric	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à Jean-Pierre OSMONT
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller Municipal	
MERTZ	Sébastien	Conseiller Municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère Municipale	
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère Municipale	
SALESSES	Sandrine	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Nadine HANNE
VACHEZ	Khadija	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Michel LAMI
WILHELMY	Corinne	Conseillère Municipale	